



CONVENTION

ACHAT DE MATERIEL

- Entre le vendeur, la Commune d'YTRAC représentée par Madame Bernadette GINEZ, Maire,

- et l'acheteur :

Né(e) le : à

Adresse :

Téléphone :

ARTICLE 1 : La Commune d'YTRAC, par la délibération n°36/2025 en date du 12 juin 2025, a fixé le prix de 10 € par panneau de deux poteaux.

ARTICLE 2 : L'acheteur s'engage à régler le matériel ci-dessous (*à compléter*):

Nombre	Désignation	Prix unitaire	Total
	Entourage de conteneurs poubelles	10 €	€

ARTICLE 3 : L'acheteur s'engage à régler le matériel dès réception du titre exécutoire formant avis des sommes à payer effectué par le Service Gestion Comptable.

Fait à YTRAC en 2 exemplaires,

Le

Pour la Commune d'YTRAC,
Le Maire,

Le Locataire,

B. GINEZ